

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kim Déchaine

<https://www.cadre21.org/membres/ee6bc2d3bb656a602dc0b602>

Date d'obtention : 2023-11-24 23:26:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode bienveillante, qui est axé sur l'individu, plus précisément sur chacun des jeunes concerné et dont il faut tous se soucier, afin de non seulement les protéger mais aussi les éduquer. Une méthode ou le travail des intervenants et des policiers va de paire, et qui a su faire ses preuves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus à même de faire attention à ce qu'il faut éviter de faire pour éviter de nuire au processus, et au contraire à faire ce qu'il faut faire pour optimiser l'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Qu'il se sentent accueilli, non jugé, et en sécurité; tout en m'assurant que tous prennent la situation au sérieux et en apprennent quelque chose.